

# ASSEMBLEE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

## Session 1992-1993

---

Séance du vendredi 18 juin 1993

---

### COMPTE RENDU INTEGRAL

#### SOMMAIRE

---

<i>Communications</i> . . . . .	2
<i>Vœux à Sa Majesté la Reine</i> . . . . .	2
<i>Approbation de l'ordre du jour</i> . . . . .	2
<i>Prise en considération</i>	
— de la proposition de décret (I) relatif au transfert de l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Commission communautaire française . . . . .	2
— de la proposition de décret (II) portant création d'une société de droit public d'administration des bâtiments scolaires de l'enseignement organisé par les pouvoirs publics . . . . .	2

## Présidence de M. S. Moureaux, Président

La séance est ouverte à 12 h 40.

(M. Esclar, Secrétaire, prend place au bureau).

(Le procès-verbal de la dernière réunion est déposé au bureau).

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

### COMMUNICATIONS

#### *Composition de la Commission de la Culture — Modification*

**M. le Président.** — Par lettre du 28 mai 1993, le groupe socialiste m'informe de la modification suivante pour la Commission de la Culture :

— M. Demannez remplace Mme Jacobs en tant que membre effectif, Mme Jacobs devenant membre suppléant de la même Commission.

#### *Règlement — Adoption par la tutelle*

**M. le Président.** — Par lettre du 3 juin 1993, M. Eric Tomas, Ministre de tutelle de la Commission communautaire française, a informé l'Assemblée qu'il a approuvé le règlement ouvrant des crédits provisoires pour le mois de juin 1993 à valoir sur le budget de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1993, adopté lors de la séance plénière du 14 mai 1993.

### VŒUX A SA MAJESTE LA REINE

**M. le Président.** — Au nom du Bureau, et en votre nom, j'ai adressé à Sa Majesté La Reine, des vœux à l'occasion de Son anniversaire.

### ORDRE DU JOUR

#### *Approbation*

**M. le Président.** — Au cours de sa réunion du mardi 15 juin 1993, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance publique de ce vendredi 18 juin 1993 (art. 27).

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

**PROPOSITION DE DECRET (I) RELATIF AU TRANSFERT DE L'EXERCICE DE CERTAINES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE, DEPOSÉE PAR M. J. DE COSTER, MMES M. WILLAME, E. HUYTEBROEK, MM. J. DEMANNEZ, R. BEAUTHIER ET MME M. NAGY**

**PROPOSITION DE DECRET (II) PORTANT CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ DE DROIT PUBLIC D'ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS SCOLAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ORGANISÉ PAR LES POUVOIRS PUBLICS, DEPOSÉE PAR M. J. DE COSTER, MMES M. WILLAME, E. HUYTEBROEK, MM. J. DEMANNEZ, R. BEAUTHIER ET MME M. NAGY**

*Prise en considération — Vote par assis et levé*

**M. le Président.** — Notre ordre du jour ne comporte que la prise en considération de ces deux propositions de décret.

Quelqu'un demande-t-il la parole?

La parole est à M. André.

**M. André.** — Monsieur le Président, ces deux propositions de décret sont les copies conformes de propositions de décret actuellement à l'examen au Conseil de la Communauté française. Hier, en Commission de la Communauté française, un deuxième avis du Conseil d'Etat a été communiqué. Il est assassin quant à ces propositions de décret.

Aussi, ne pourrons-nous participer à la prise en considération de propositions pour lesquelles le Conseil d'Etat dit explicitement que, dans l'état actuel des textes nous ne sommes pas compétents. Vous nous excuserez donc, Monsieur le Président, de ne pas participer à cette prise en considération. Je m'étonne d'ailleurs de l'empressement que vous mettez à vouloir absolument accélérer le travail de notre Assemblée à cet égard.

**M. le Président.** — La Commission appréciera, bien entendu, les avis divers, notamment celui du Conseil d'Etat qui sera mis à sa disposition.

La parole est à M. Maingain.

**M. Maingain.** — Monsieur le Président, la prise en considération est généralement une formalité dans l'examen d'un texte de nature juridique.

**M. le Président.** — C'est ce que je pense aussi.

**M. Maingain.** — Pour la première fois, notre Assemblée se trouve saisie de deux propositions — j'insiste — de décret tendant à mettre en œuvre, selon leur exposé des motifs, l'article 59<sup>quinquies</sup> de la Constitution.

Etant donné que se pose un problème de constitutionnalité afin de déterminer si la capacité décrétale qu'accorde la Constitution à la Commission communautaire française doit, ou non, être directement applicable en ce qui concerne l'exercice de la compétence transférée par la Communauté française — il faut bien reconnaître que l'avis du Conseil d'Etat, par deux fois, a été particulièrement cinglant sur les projets de décret ayant le même objet — nous sommes en droit de nous interroger sur la validité de la prise en considération. Dès lors, nous considérons que c'est commettre une anticonstitutionnalité que d'accepter la prise en considération de ces deux proposi-

tions. Voilà pourquoi nous ne participerons pas à cet acte.  
(*Les conseillers PRL, FDF et FN quittent la séance.*)

**M. le Président.** — Je mets aux voix, par assis et levé, la prise en considération des deux propositions de décret.

La prise en considération des deux propositions de décret, mise aux voix par assis et levé, est adoptée.

La Commission réunie examinera ces deux propositions ce mardi 22 juin après-midi.

Prochaine séance de l'Assemblée, le 24 juin après-midi et le 25 juin toute la journée.

Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée.

— *La séance est levée à 12 h 45.*

Membres présents à la séance:

MM. Adriaens, André, Beauthier, Clerfayt, Debry, de Clippele, De Coster, De Grave, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, M. Galand, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hermans, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Leroy, Magerus, Main-gain, Mesot, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, MM. Parmentier, Paternoster, Mme Payfa, MM. Picqué, Poulet, Rens, Simonet, Smal, Smits, Stalport, Thys, Mmes Van Tichelen et Willame.

Mardi 8 juin 1993

Commission réunie du Budget

Projet de règlement contenant le budget de l'exercice 1993 de la Commission communautaire française.

Présents:

MM. Clerfayt, De Coster, de Jonghe d'Ardoye (et supplée M. De Grave pour la Santé et de l'Aide aux personnes), Demannez, de Marcken de Merken, Mmes Dereppe, de Ville de Goyet, M. Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart (et supplée M. Leduc pour la Commission de la Culture), M. Galand, Mme Guillaume-Vanderroost, M. Hermans, Mme Huytebroeck, M. Lemaire, Mme Lemesre, MM. Main-gain, Mesot, Moureaux (Président), Parmentier, Mme Payfa, MM. Rens, Smal, Smits et Mme Willame (et supplée M. Beauthier pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes).

Absents:

MM. Beauthier (suppléé), De Grave (suppléé), Mme Derny (excusée), MM. Guillaume (excusé), Leduc (suppléé).

Autres membres présents:

MM. Cools, Cornelissen, de Patoul, de Looz-Corswarem et Mme Van Tichelen.

Jeudi 10 juin 1993

Commission réunie du Budget

Projet de règlement contenant le budget de l'exercice 1993 de la Commission communautaire française.

Présents:

MM. Beauthier, Cools (remplace M. Guillaume pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes), De Coster, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Marcken de Merken, de Patoul (remplace M. Clerfayt pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes), Mmes Dereppe, Derny, de Ville de Goyet, M. Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart (et supplée M. Leduc pour la Commission de la Culture), M. Galand, Mme Guillaume-Vanderroost, M. Hermans, Mmes Huytebroeck, Lemesre, MM. Maingain, Mesot, Moureaux (Président) et Parmentier (et supplée M. Lemaire pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes).

Absents:

MM. Demannez (suppléé), Clerfayt (remplacé), Guillaume (remplacé), Leduc (suppléé), Lemaire (suppléé).

Autres membres présents:

MM. Cornelissen, de Looz-Corswarem, Dumont et Mme Van Tichelen.

Mardi 15 juin 1993

Commission de la Culture

Proposition de résolution relative à l'avenir de la lecture publique en région bruxelloise.

Présents:

MM. Demannez, de Marcken de Merken, Duponcelle (supplée Mme de Ville de Goyet), Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Guillaume-Vanderroost, M. Hermans, Mme Lemesre, MM. Mesot (Président), Parmentier (supplée M. Leduc), Smits et Mme Willame.

Absents:

M. de Jonghe d'Ardoye, Mmes Dereppe (excusée), de Ville de Goyet (suppléé), Mme Huytebroeck (excusée), MM. Leduc (suppléé) et Smal.

